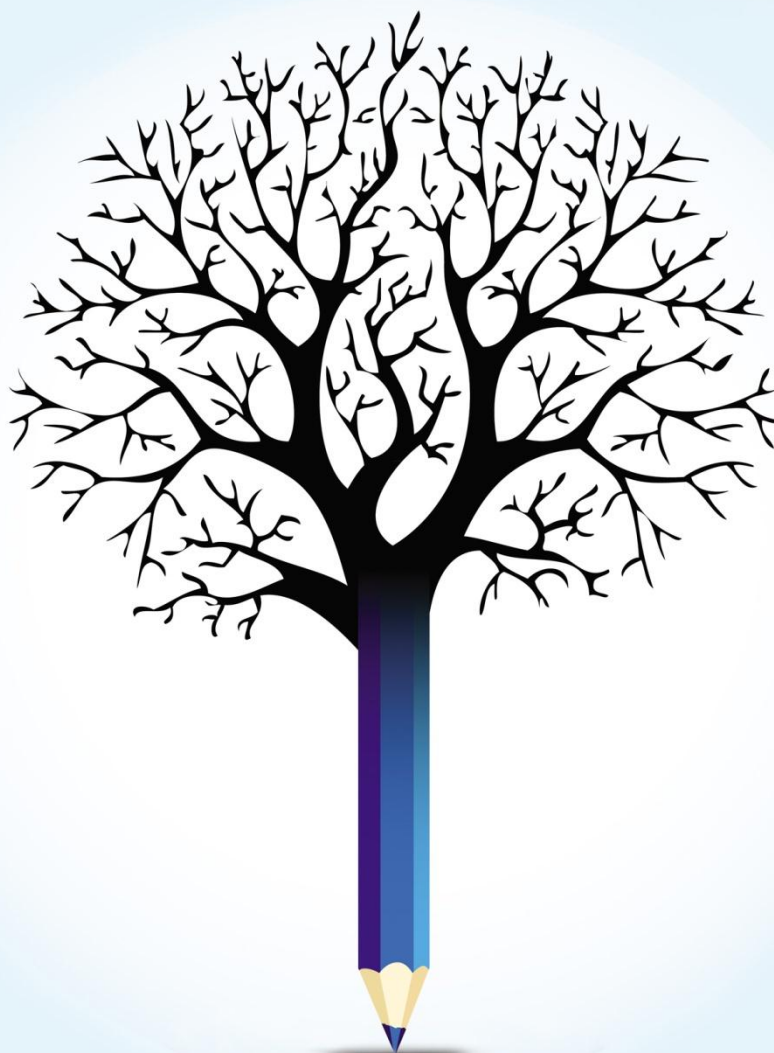




PERSPECTIVES DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION FRANCE



Perspectives des politiques de l'éducation

Ce **profil de la politique de l'éducation** en France fait partie de la nouvelle série des *Perspectives des politiques de l'éducation*, qui présentera une analyse comparative des politiques et des réformes du secteur éducatif dans l'ensemble des pays de l'OCDE. À partir de la somme considérable des données comparatives et sectorielles disponibles au sein de l'Organisation dans ce domaine, cette série donnera lieu à une publication bisannuelle (première édition en 2014) et s'inscrira dans une démarche comparative des politiques éducatives, à partir a) d'une analyse du contexte, des défis et des politiques de chaque pays en matière d'éducation (profils par pays) et des tendances internationales ; et b) d'une analyse comparative des politiques et des réformes de l'éducation dans des domaines particuliers.

Imaginé à l'intention des **décideurs politiques, des analystes et des professionnels de l'éducation** qui recherchent des informations et des analyses sur les politiques éducatives tenant compte de l'importance du contexte national, ces profils par pays proposent une analyse constructive des politiques éducatives dans un format comparable. Chaque profil présentera le contexte et la situation du secteur éducatif du pays concerné et étudiera ses enjeux et les actions entreprises, sur la base de six leviers d'action qui permettent l'amélioration du système éducatif :

- **Élèves** : comment améliorer les résultats de tous les élèves 1) en termes d'équité et de qualité ; et 2) en vue de bien préparer leur avenir
- **Établissements** : comment améliorer la qualité à travers 3) l'amélioration des établissements scolaires et 4) l'évaluation
- **Système** : comment le système éducatif est-il organisé en termes de 5) gouvernance et 6) financement de la politique éducative.

Certains profils par pays mettront en lumière, dans des encadrés spécifiques, des problématiques particulières afin d'attirer l'attention sur des mesures spécifiques qui semblent prometteuses ou montrent des résultats positifs et pourraient être utiles dans d'autres pays.

Nous remercions tout particulièrement le gouvernement français de sa participation active lors des consultations et de ses observations constructives sur le rapport.

Auteurs : Ce profil par pays a été rédigé par Éric Charbonnier et Etienne Albiser (principaux auteurs), Beatriz Pont, Diana Toledo Figueroa, Soumaya Maghnouj et Sylvain Fraccola (statistiques et conception), de l'équipe des Perspectives des politiques de l'éducation, qui fait partie de la Division Conseil et mise en œuvre des politiques éducatives sous la direction de Richard Yelland. Lynda Hawe et Susan Copeland ont apporté leur aide à la rédaction. Ce profil a bénéficié des connaissances et de l'expertise de nombreuses équipes de projet de la Direction de l'éducation et des compétences à l'OCDE, que nous remercions chaleureusement.

Sources : Le profil repose sur les indicateurs de l'OCDE utilisés dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'enquête internationale sur l'enseignement et l'acquisition de connaissances (TALIS), le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes et la publication annuelle Regards sur l'éducation (RSE). Il se réfère à des études nationales et thématiques telles que les travaux de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les enseignants, la direction d'établissement, l'évaluation en vue d'améliorer les résultats scolaires, l'équité et la qualité dans l'enseignement, la gestion des systèmes éducatifs complexes, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

La plupart des chiffres mentionnés dans les différentes parties renvoient à l'annexe B, qui présente un tableau des principaux indicateurs liés aux différentes sources utilisées dans le profil. Des hyperliens vers les publications citées sont inclus tout au long du texte afin d'en faciliter la lecture, ainsi que dans la rubrique consacrée aux références principales et complémentaires, qui présente à la fois des sources internes et externes à l'OCDE.

Pour de plus amples informations, voir le site de la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE (www.oecd.org/fr/edu) et ses pages web relatives aux *Perspectives des politiques de l'éducation* (www.oecd.org/fr/edu/perspectives.htm).

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à prendre contact avec l'équipe des Perspectives des politiques de l'éducation de l'OCDE (EDUPolicyTeam@oecd.org).



TABLE OF CONTENTS

Les points clés	4
Equité et qualité	
Un système marqué par des inégalités croissantes	6
Préparer les étudiants pour l'avenir	
Augmentation du niveau d'éducation et difficultés d'insertion professionnelle	8
L'amélioration au niveau des établissements scolaires	
Un environnement favorable et uniforme pour l'enseignement	10
Les systèmes d'évaluation pour améliorer les résultats des élèves	
Dispositifs multiples sans cadre général et cohérent	12
La gouvernance	
Un système centralisé avec plus d'autonomie au niveau du supérieur	14
Le financement	
Des fonds principalement publics, mettant l'accent sur le secondaire	16
Annexe A : Structure du système éducatif de la France	18
Annexe B : Statistiques	19
Références bibliographiques et informations complémentaires	23

Graphiques

Graphique 1. Score moyen des adultes en littératie (PIAAC), performance des élèves âgés de 15 ans en mathématiques et corrélation avec le SECS	5
Graphique 2. Enseignement secondaire et enseignement supérieur	5
Graphique 3. Pourcentages d'élèves les plus performants et les moins performants et différences de performances entre les élèves non issues de l'immigration et ceux issues de l'immigration.....	7
Graphique 4. Pourcentage des 15-29 ans scolarisés et non scolarisés, par niveau d'éducation et statut professionnel.....	9
Graphique 5. L'environnement d'apprentissage, PISA 2012.....	11
Graphique 6. Pourcentage d'élèves de 15 ans scolarisés dans un établissement dont le chef d'établissement indique les utilisations suivantes des évaluations des élèves dans l'année modale nationale.....	13
Graphique 7. Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de l'exécutif dans les établissements publics du premier cycle de l'enseignement secondaire	15
Graphique 8. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement.....	17

Coups de projecteur

Coup de projecteur 1. L'évolution de la politique d'éducation prioritaire depuis 30 ans	7
Coup de projecteur 2. Orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers le supérieur et lutte contre le décrochage scolaire	9
Coup de projecteur 3. Objectifs de la loi pour la refondation de l'école.....	11
Coup de projecteur 4. Améliorer la réussite étudiante et l'insertion professionnelle des diplômés.....	15



LES POINTS CLÉS

Contexte éducatif de la France

Élèves: Le système d'éducation français obtient des performances proches de la moyenne des pays de l'OCDE, mais il est devenu de plus en plus dichotomique : d'un côté, soutenu par ses bons éléments, de l'autre, se dégradant par le bas et conduisant chaque année 150 000 jeunes à quitter l'école sans diplôme. Le poids des inégalités sociales n'a jamais été aussi fort pour expliquer les performances des élèves de 15 ans et la proportion d'élèves en difficulté en mathématiques est passée, en 9 ans, de 17% à 23%. En France, les élèves redoublent plus souvent qu'ailleurs, même si le nombre de redoublants est en recul dans PISA 2012 par rapport à 2003. En 2012, 28% des élèves de 15 ans ont redoublé au moins une fois, contre 12% en moyenne parmi les pays de l'OCDE. En France, l'insertion professionnelle des jeunes est fortement liée au niveau de diplôme obtenu, et cette tendance est plus marquée que dans la plupart des pays de l'OCDE. Les jeunes adultes (16-24 ans) ont de bien meilleurs résultats à [l'évaluation internationale des compétences des adultes](#) que les plus âgés (45-65 ans), mais leurs résultats demeurent légèrement inférieurs à la moyenne des pays participant à cette évaluation.

Établissements: Les établissements scolaires sont nombreux et bien structurés en France, permettant à la quasi-totalité des élèves d'être scolarisés dès l'âge de 3 ans. La plupart des établissements bénéficient d'un climat propice à l'apprentissage, mais la France fait toutefois partie des pays où le climat d'indiscipline est le plus élevé en 2012. De multiples dispositifs sont utilisés en France pour évaluer les établissements mais aussi les enseignants et les chefs d'établissements, et les étudiants ; mais ces instruments ne sont pas intégrés dans un cadre d'évaluation général et cohérent utilisé pour améliorer les pratiques. La culture de l'évaluation est relativement récente, contrairement aux pratiques de contrôle et de certification. Enfin, l'orientation des élèves entre les établissements du secondaire et ceux du supérieur est parfois déficiente, conduisant à des taux d'échec importants dans certaines filières universitaires non-sélectives à l'entrée.

Système: La France a un système éducatif centralisé dans lequel l'État définit les orientations pédagogiques et les programmes d'enseignement, assure le recrutement, la formation et la gestion des personnels de direction des établissements scolaires, des enseignants de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Le financement des établissements provient majoritairement de fonds publics et est relativement transparent et cohérent. Cependant, la France présente un écart manifeste dans la répartition des dépenses d'éducation par élève entre le primaire et le secondaire (à l'avantage du secondaire) et aussi entre les institutions du supérieur. Ainsi, l'université française manque encore de moyens, aussi bien comparée aux autres formations du supérieur que par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

Questions politiques clés

Le système français a le défi de réduire le poids des inégalités sociales qui expliquent et font baisser sa performance globale. Pour y parvenir, les enjeux principaux consistent à lutter contre l'échec scolaire dès l'école maternelle, à rendre la formation des enseignants moins académique et à limiter la pratique du redoublement en allant vers une plus grande individualisation de l'enseignement. Améliorer les mécanismes d'orientation et faciliter la transition entre éducation et marché du travail sont aussi des défis importants. Quant aux établissements, avoir les possibilités d'améliorer les performances scolaires des élèves dans un cadre d'évaluation cohérent et s'assurer que l'allocation des ressources permette de répondre aux besoins spécifiques de certaines zones ou établissements défavorisés sont les défis principaux.

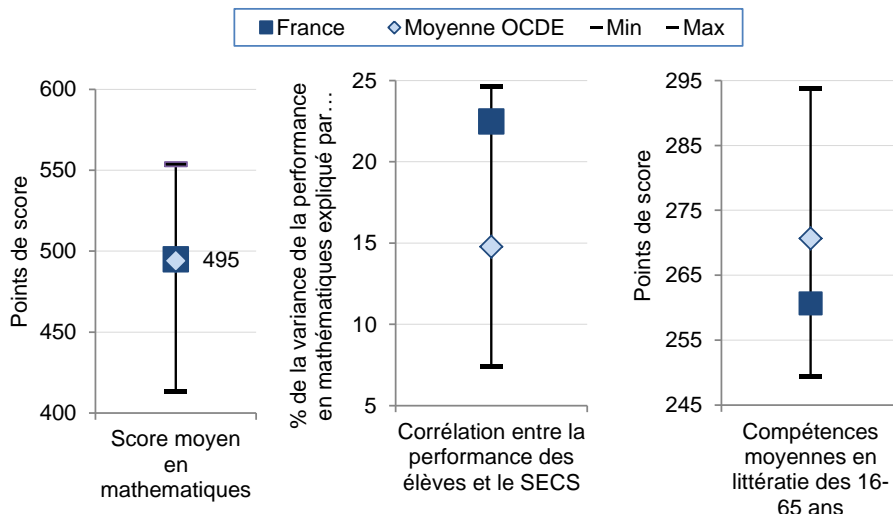
Réponses politiques récentes

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (2013) engage une réforme globale du système scolaire, ayant pour finalités l'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les élèves, et la réduction des inégalités sociales et territoriales (voir Coup de projecteur 3). Cette loi comporte des dispositions en mesure d'adresser les problèmes soulevés dans la section sur « les questions politiques clés ».



La France se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE en mathématiques et en sciences et légèrement au-dessus de la moyenne en compréhension de l'écrit dans le PISA 2012. Les performances en compréhension de l'écrit n'ont guère varié entre 2000 et 2012. En revanche, les performances en mathématiques des élèves de 15 ans ont diminué de 16 points entre 2003 et 2012, faisant passer la France du groupe des pays performants à celui ayant des performances moyennes. L'impact du milieu socio-économique sur la performance est supérieur à la moyenne pour les pays de l'OCDE (22% contre 15% en moyenne dans les pays de l'OCDE) (graphique 1).

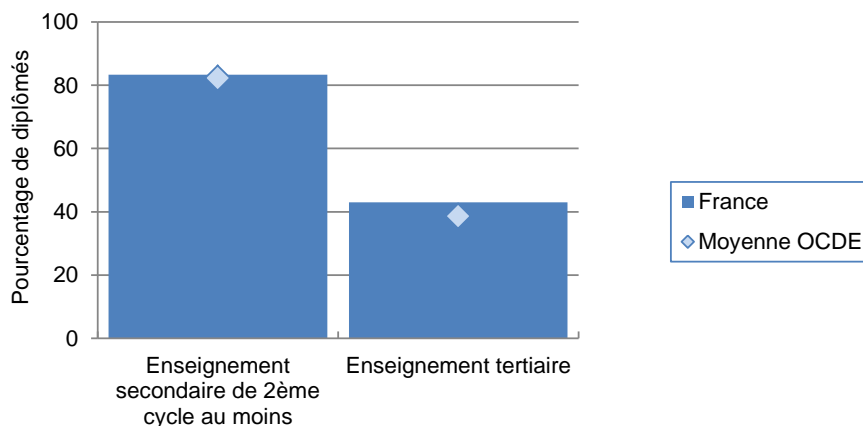
Graphique 1. Score moyen des adultes en littératie (PIAAC), des élèves de 15 ans en mathématiques et corrélation entre la performance en mathématiques et le statut économique, social et culturel (SECS) (PISA 2012)



Source : OCDE (2013), Base de données PISA 2012 ; OCDE (2014) *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>; OCDE (2013) *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.

En 30 ans, la France a rattrapé une partie de son retard en matière de niveau d'éducation: le pourcentage de diplômés du deuxième cycle du secondaire se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE, et la proportion des diplômés du supérieur est supérieure à la moyenne. Ainsi, parmi les 25-34 ans en France, 83% ont au moins un diplôme de fin d'études secondaires (contre 82% en moyenne dans les pays de l'OCDE) et 43% ont un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 39% en moyenne dans les pays de l'OCDE) (graphique 2).

Graphique 2. Pourcentage de 25-34 ans ayant au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 2011



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.



EQUITÉ ET QUALITÉ: UN SYSTÈME MARQUÉ PAR DES INÉGALITÉS CROISSANTES

Les **indicateurs d'équité** suggèrent que le système français est inégalitaire. Ainsi, la France est l'un des pays de l'OCDE dans lequel le milieu socio-économique des élèves a le plus d'impact sur leur performance en mathématiques. La performance en résolution de problèmes est, quant à elle, moins marquée par le niveau socioéconomique, quoique toujours plus qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. Les écarts de performance entre les élèves se sont accentués depuis 2003. Ainsi, entre 2003 et 2012, la proportion d'élèves les plus performants en mathématiques est restée stable alors que la proportion d'élèves en difficulté (sous le niveau 2 dans PISA) a augmenté, passant de 17% à 23% (graphique 3). Les inégalités observés en France au début de la scolarité obligatoire perdurent dans le temps et se retrouvent également quand il s'agit d'analyser l'accès à l'enseignement supérieur ou les compétences des adultes par milieu socio-économique.

Les politiques visant à s'assurer dès la maternelle que tous les élèves atteindront un niveau minimal de compétences à la fin de l'enseignement secondaire sont essentielles pour l'avancement des individus. Dans quasiment tous les pays, préscolarisation pendant au moins un an et performance en mathématiques sont étroitement et positivement corrélées. En France, l'offre **d'enseignement depuis la petite enfance** est généralisée (près de 100% des 3-4 ans inscrits dans le pré-primaire en 2011). La loi sur la refondation de l'école (juillet 2013) étend la possibilité d'accueil en maternelle des enfants de moins de 3 ans en priorité dans les territoires défavorisés, et permet ainsi de lutter contre la difficulté scolaire. La redéfinition du socle commun des compétences, des missions de la maternelle et du système de cycles d'enseignement du primaire sont également des éléments importants pour réduire l'échec scolaire et s'assurer que les difficultés sont traitées dès les premiers apprentissages. Ces aspects sont au cœur de la réforme introduite en 2013 (voir Coup de projecteur 3).

Les **politiques relatives au système éducatif** telles que le redoublement ou le choix de l'école peuvent aller à l'encontre de l'équité. En France, à l'âge de 15 ans, 28% des élèves ont redoublé au moins une fois, contre 12% en moyenne dans les pays de l'OCDE (PISA 2012). Le redoublement est une pratique coûteuse (près de 2 milliards d'euros par an dans l'enseignement obligatoire en France), qui pose des problèmes d'équité (les critères de redoublement sont variables d'une école à l'autre, ou même d'une classe à l'autre) et s'avère **inefficace** pour remédier aux problèmes d'apprentissage à long terme. Quant au choix des écoles, en France les élèves sont scolarisés dans l'établissement correspondant à leur lieu de résidence, mais l'assouplissement de la carte scolaire (2007) risque d'entraîner une discrimination des élèves fondée sur le milieu socio-économique.

Les élèves **d'origine immigrée ou scolarisés dans des établissements défavorisés** ont des performances plus faibles que les autres. Les écarts de performance entre les élèves natifs du pays et les autres sont en France parmi les plus grands des pays de l'OCDE. Les élèves issus de l'immigration (15% des élèves dans le PISA 2012 en France, contre 11% en moyenne pour les pays l'OCDE) ont des performances inférieures aux élèves autochtones de 37 points en mathématiques (après contrôle de l'impact du milieu socio-économique), soit presque l'équivalent d'une année d'études (contre 21 points, en moyenne, dans les pays de l'OCDE). Pour lutter contre le retard et les difficultés scolaires, les établissements les plus défavorisés bénéficient de ressources supplémentaires, mais le système offre peu d'incitations pour attirer des enseignants expérimentés à y travailler (voir la section sur le Financement).

Le défi : Réduire les inégalités entre les élèves de différents horizons en améliorant les résultats scolaires des groupes les plus défavorisés.

Politiques et pratiques récentes

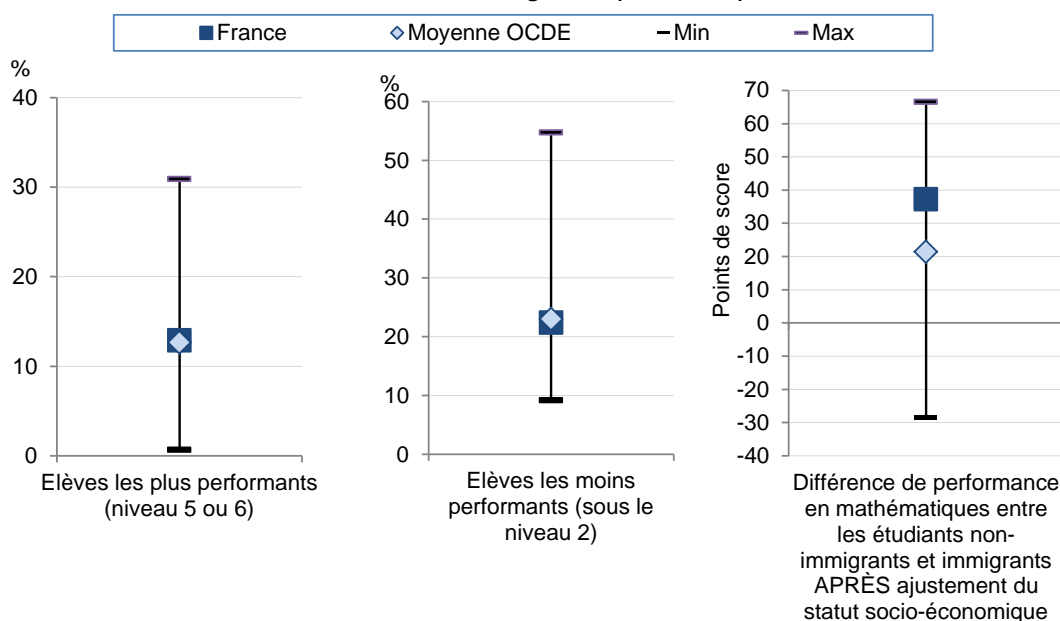
Un volet important de la refondation de l'école (2013) (voir Coups de projecteur 1 et 3) consiste à renforcer l'équité et à réduire les écarts de réussite scolaire, notamment en ciblant les zones les moins favorisées (environ 20% des effectifs scolaires). La réforme vise à ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

Les « Dispositifs relais » permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves qui rejoindront ensuite le système scolaire ordinaire. Tout élève inscrit dans un dispositif relais demeure sous statut scolaire.

La réduction de moitié d'ici 2013 des taux de redoublement des élèves qui entrent au collège était un objectif national (en 2009, 14% de ces élèves avaient au moins un an de retard) et en seconde générale et technologique (10.1% en 2010). Des seuils spécifiques ont été établis afin que les établissements scolaires soient tenus de justifier leurs propres taux de redoublement. Depuis 2008, des stratégies encourageantes, fondées sur le soutien individuel et les possibilités de rattrapage, ont été mises en œuvre, notamment la réforme de l'accompagnement des élèves portée par la loi de refondation de l'école.



Graphique 3. Score moyen en mathématiques, pourcentages d'élèves de 15 ans les plus performants et les moins performants, et différences de performances entre les élèves non issues de l'immigration et ceux issus de l'immigration (PISA 2012)



Source : OCDE (2013), Base de données PISA 2012 ; OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>.

Coup de projecteur 1. L'évolution de la politique d'éducation prioritaire depuis 30 ans

La politique d'éducation prioritaire, menée en France depuis 1981, a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Jusqu'en 2013, elle reposait sur deux dispositifs : le programme *Éclair* (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite, 2010), visant à améliorer le climat dans les établissements où l'indiscipline et la violence règnent, grâce à des innovations sur le plan de la pédagogie et de la vie scolaire ; et les réseaux de réussite scolaire (RRS, 2007) qui renforcent la cohérence pédagogique autour du parcours scolaire des élèves depuis les écoles, maternelles et élémentaires, jusqu'au collège qu'elles alimentent. Cette politique n'a pas toujours eu les résultats escomptés (voir la section ci-dessus sur l'équité).

Une nouvelle réforme a été mise en place récemment. La loi d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'école de la République* (2013), met ainsi en place de nouveaux *dispositifs* pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Ainsi, les zones les moins favorisées sont ciblées par des mesures spécifiques telles que :

- la création de postes d'enseignants au niveau pré-primaire (à la rentrée scolaire 2013) pour augmenter le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en priorité dans les secteurs de l'éducation prioritaire, les secteurs ruraux isolés et les régions d'outremer
- l'opération « plus de maîtres que de classes » pour améliorer le taux d'encadrement des élèves dans les zones les plus en difficulté et accompagner la mise en place d'innovations pédagogiques
- des activités pédagogiques complémentaires (APC) proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

De façon plus générale, les moyens pour réaliser cet objectif incluent notamment la création de 60 000 postes dans l'enseignement (enseignants et autres personnels) pendant la durée de la législature (2012-17). Sur ce total, 54 000 emplois seront créés au Ministère de l'éducation nationale, 5 000 au Ministère de l'enseignement supérieur et 1 000 au Ministère de l'agriculture. Les postes relevant du Ministère de l'éducation incluent ceux relatifs à la réforme de la formation initiale (27 000 postes d'enseignants stagiaires et d'enseignants titulaires formateurs), des enseignants titulaires (21 000 postes) et 6 000 postes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels administratifs, médico-sociaux et la vie scolaire.

Par ailleurs, la refondation de la politique d'éducation prioritaire, a été lancée en janvier 2014 avec une approche plus globale (voir Coup de projecteur 3).



PRÉPARER LES ÉTUDIANTS POUR L'AVENIR : AUGMENTATION DU NIVEAU D'ÉDUCATION ET DIFFICULTÉS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La capacité du système éducatif à développer efficacement les **compétences, et les perspectives du marché du travail** peuvent jouer un rôle important sur les décisions de formation des jeunes. En France, les compétences des adultes (16-65 ans) sont parmi les plus basses des pays participant à [l'évaluation internationale des compétences des adultes](#), notamment parce que les résultats des 45-65 ans sont nettement inférieurs à la moyenne, tandis que les jeunes (16-24 ans) obtiennent des scores plus proches, mais inférieurs à la moyenne. L'insertion professionnelle est facilitée par le niveau de diplôme. En France, le taux de chômage des jeunes de 25-34 ans est supérieur à la moyenne de l'OCDE en 2011, sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur (6.1% contre 6.8% en moyenne dans les pays de l'OCDE). Entre 2008 et 2011, le taux de chômage des jeunes sans diplôme de fin du secondaire a augmenté de 6.4 points de pourcentage (passant de 16.9% à 23.3%), contre 4.5 points en moyenne, dans les pays de l'OCDE. De même, la part des jeunes de 15-29 ans non scolarisés et sans emploi est supérieure à la moyenne (16.4% contre 15.8% en moyenne dans les pays de l'OCDE) (graphique 4).

Au niveau du **deuxième cycle du secondaire**, le défi est de préparer les jeunes au marché du travail et/ou à un apprentissage ultérieur. En France, le deuxième cycle du secondaire (incluant Baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle – CAP – et brevet d'études professionnelles – BEP) n'est pas obligatoire (la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans). En 2011, 83% des jeunes de 25-34 ans ont un diplôme au moins équivalent à ce niveau (82% en moyenne dans les pays de l'OCDE) (graphique 2). Les taux de réussite (deux années après la durée théorique) dans les filières générales et professionnelles sont au moins au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE (90% et 69% respectivement, contre 92% et 61% en moyenne). Néanmoins, chaque année en France, 140 000 jeunes sortent du système d'éducation sans diplôme et risquent d'être en situation de précarité sur le marché du travail. Parmi eux, 40 000 ont interrompu leurs études à la sortie du collège, avec peu de possibilité d'obtenir une « seconde chance », contrairement à d'autres pays de l'OCDE.

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent faciliter l'entrée sur le marché du travail. En France, 45% des élèves du deuxième cycle du secondaire sont inscrits dans une filière professionnelle (44% en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2011). Cependant, les taux de chômage sont identiques pour les filières générales et professionnelles (11%).

La massification de **l'enseignement supérieur** des années 80 a permis une augmentation du niveau de formation : en 2011, 43% des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur (39% en moyenne dans les pays de l'OCDE), alors que seuls 19% des 55-65 ans le sont (24% en moyenne dans les pays de l'OCDE). Cependant, des problèmes d'orientation entre le secondaire et le supérieur conduisent à des taux d'échec élevés, surtout dans les premiers cycles universitaires (pour la plupart, sans sélection à l'entrée).

Le défi : Améliorer les mécanismes d'orientation et la transition entre éducation et marché du travail.

Politiques et pratiques récentes

Les réformes du deuxième cycle du secondaire ont visé, au niveau de l'enseignement professionnel (2009), à favoriser l'élévation du niveau de qualification des jeunes, leur meilleure insertion professionnelle, leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la réduction du nombre de sortants sans diplôme ; et, au niveau de l'enseignement général et technologique (2010), à mieux préparer les lycéens aux études supérieures, à assurer la réussite scolaire de tous les élèves et à permettre à chacun de mieux choisir son orientation.

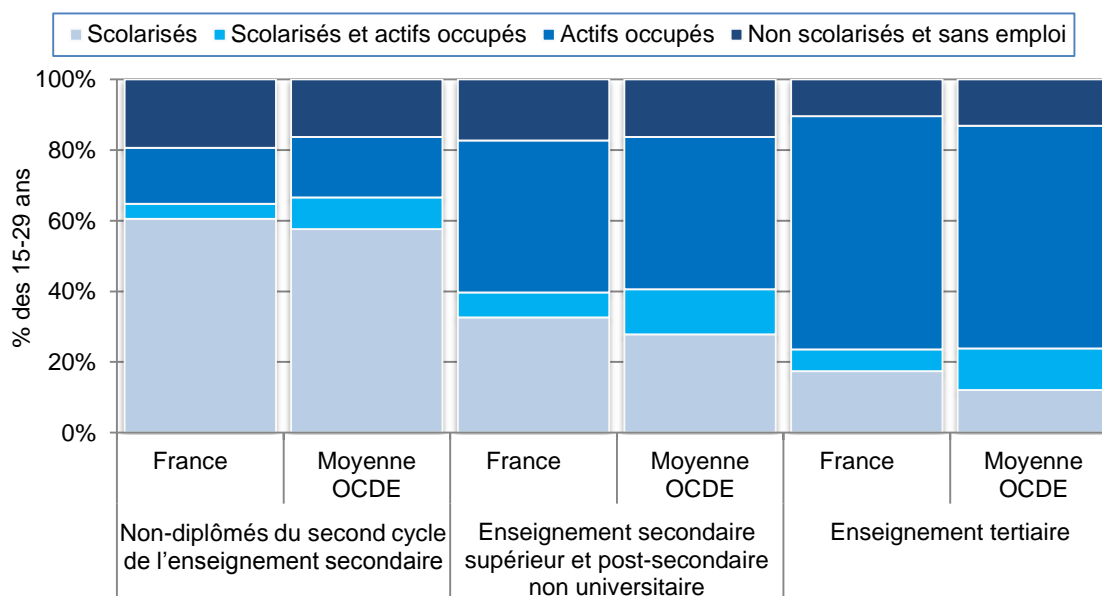
Le « parcours individuel d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » (2013) est un dispositif d'orientation dans les collèges et lycées qui vise à la découverte d'une palette de métiers. Ces « étapes-métiers » prennent appui sur les enseignements, sur la vie de classe, sur des modalités variées de contacts avec le monde des entreprises et du travail, et sur des séquences d'observation en milieu professionnel.

Pour éviter que l'orientation soit subie et s'effectue par l'échec (les « mauvais élèves » étant en général orientés vers la voie professionnelle), la loi sur la refondation de l'école (2013) prévoit la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation organisé avec les régions (voir Coup de projecteur 2).

Dans l'enseignement supérieur, la loi du 22 juillet 2013 réaffirme l'importance de dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle : les expériences en milieux professionnels (alternance, stage etc..) sont rendues obligatoires en master et licence professionnels ; la sensibilisation à l'entrepreneuriat est introduite dans l'ensemble des cursus ; l'alternance est une priorité avec un objectif de doublement du nombre d'alternants (122 000 en 2013) d'ici 2020. Le législateur a par ailleurs souhaité que l'insertion professionnelle des titulaires d'un doctorat dans le secteur privé soit facilitée par la reconnaissance de leur diplôme dans les conventions collectives.



Graphique 4. Pourcentage des 15-29 ans scolarisés et non scolarisés, par niveau d'éducation et statut professionnel, 2011



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

Coup de projecteur 2. Orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers le supérieur et lutte contre le décrochage scolaire

La loi pour l'enseignement supérieur et la recherche adoptée le 22 juillet 2013 inclut des mesures pour faciliter l'accès des élèves des filières technologiques et professionnelles à certaines formations de l'enseignement supérieur et ainsi diminuer les taux d'échec très élevés des bacheliers technologiques et professionnels observés dans les premiers cycles universitaires. Cela s'inscrit dans le cadre du renforcement du continuum bac-3/bac+3 dont l'objet est de mieux préparer des élèves aux exigences de l'enseignement supérieur, dans le droit fil de la réforme du lycée de 2009 qui s'est traduite par la réingénierie des formations. Il s'agit dans le même temps de favoriser leur bonne orientation afin d'améliorer leur réussite.

La loi prévoit la mise en place de pourcentages minimaux de bacheliers professionnels et de bacheliers technologiques pour l'admission au sein de formations (brevet de technicien supérieur – BTS – et en diplôme universitaire de technologie – DUT) qui ont été pensées pour eux, ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Ces pourcentages minimaux sont fixés localement en concertation avec les présidents d'université, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs des centres de formation d'apprentis et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs sous l'autorité du recteur d'académie.

Par ailleurs, un nouveau service public de l'orientation organisé avec les régions est mis en place. Une préfiguration de ce nouveau service a été lancée à la rentrée 2013 dans huit régions pilotes volontaires. De nouveaux dispositifs sont mis en place afin de rendre plus efficace la lutte contre le décrochage scolaire : des contrats « Objectif formation-emploi », à savoir une solution de retour en formation adaptée aux besoins des jeunes en situation de décrochage scolaire et à la situation de l'emploi dans sa région, au sein de réseaux « Formation Qualification Emploi » (FoQualE) ; des référents « décrochage scolaire » dans les établissements d'enseignement secondaire à fort taux d'absentéisme et de décrochage, sont chargés de repérer les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, et de coordonner l'action de prévention menée par les équipes éducatives ; de nouveaux dispositifs (et une loi) sont mis en place pour lutter contre l'absentéisme et consistent à proposer aux personnes responsables de l'élève une aide et un accompagnement adaptés et contractualisés avec celles-ci.



L'AMÉLIORATION AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET UNIFORME POUR L'ENSEIGNEMENT

La clé pour améliorer les résultats des écoles est de développer pour les chefs d'établissements et les enseignants les conditions qui favorisent la réussite scolaire. Globalement, **les environnements d'apprentissage** sont positifs pour la majorité des élèves en France. Les élèves en France prennent en général plus de plaisir dans les choses qu'ils apprennent en mathématiques par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, mais ils sont également les plus anxieux dans les pays de l'OCDE (graphique 5). Le climat de discipline est resté stable entre 2003 et 2012, mais la France se classe parmi les pays de l'OCDE où la discipline est la moins respectée, et ceci même si la majorité des élèves en France bénéficient de classes propices à l'apprentissage. La France compte parmi les pays où les élèves reçoivent le plus d'heures dans le primaire et dans le premier cycle du secondaire : 8 644 heures cumulées pour ces deux niveaux, contre 7 751 heures en moyenne dans les pays de l'OCDE, avec une grande partie du programme axée sur les apprentissages fondamentaux.

Les **chefs d'établissements** ont des statuts différents selon les niveaux d'éducation. Au niveau du primaire, il s'agit généralement d'un enseignant qui, tout en conservant son statut, est chargé de fonctions administratives et pédagogiques (le plus fréquemment à temps partiel). Au niveau de l'enseignement secondaire, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) sont dirigés par un chef d'établissement qui représente l'État, et qui est recruté par voie de concours, de liste d'aptitude ou de détachement. A chaque niveau, les personnels de direction suivent une formation initiale statutaire en alternant, sur une période d'un an, l'exercice effectif de fonctions dans l'établissement d'affectation et des sessions de formation organisées par l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN) et par les rectorats d'académie.

Former et recruter des **enseignants** de qualité, leur offrir des conditions favorables d'enseignement et la possibilité de développer leurs compétences tout au long de leur carrière sont des éléments clés de réussite des pays performants dans PISA 2012. Les réformes de la « mastérisation » (2010) et de la formation des enseignants (2013) ont augmenté le niveau de formation des enseignants et mettent l'accent sur le volet professionnel de la formation. En 2011, les salaires (statutaires) des enseignants du primaire et du secondaire demeurent nettement inférieurs à la moyenne de pays de l'OCDE et aux salaires des autres diplômés du supérieur, même si cet écart se comble en fin de carrière. Depuis 2008, les salaires réels sont restés stables alors qu'ils ont diminué dans de nombreux pays. Le volume horaire annuel d'enseignement est plus lourd que la moyenne dans le primaire (936 heures, contre 790 heures pour la moyenne de l'OCDE). Par contraste, les enseignants certifiés donnent 648 heures de cours par an aux deux niveaux du secondaire, et les enseignants agrégés 540 heures, nettement moins que la moyenne des pays de l'OCDE (709 et 664 heures respectivement dans les premier et second cycles du secondaire).

Le défi : Fournir aux chefs d'établissement et aux enseignants les possibilités d'améliorer les performances scolaires des élèves.

Politiques et pratiques récentes

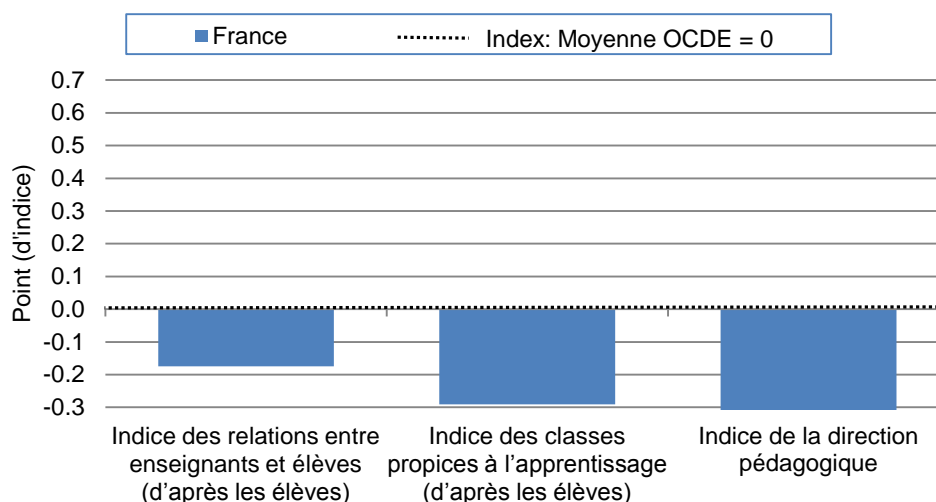
Les rythmes scolaires dans le primaire ont été révisés à la rentrée 2013 (voir la refondation de l'école, Coup de projecteur 3). La durée de la semaine scolaire est passée de quatre jours à quatre jours et demi (neuf demi-journées), permettant à la fois la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires et un suivi plus individualisé des élèves. Ainsi, le nombre de jours d'école primaire passe de 144 à 180 jours par an. Un quart des écoles du primaire appliquent ces nouveaux rythmes depuis la rentrée 2013, et la réforme sera généralisée à toutes les écoles à la rentrée 2014.

La réforme de la « mastérisation » (2010) a élevé le niveau de qualification académique requis (de licence à master) pour le recrutement initial des enseignants du primaire et du secondaire. Avant la réforme, la formation en France était déjà très axée, contrairement à de nombreux pays de l'OCDE, sur l'acquisition de compétences académiques. La sélection se faisait sur concours en France et les enseignants obtenaient un diplôme d'études supérieures en éducation équivalent à cinq à six années de formation théorique, suivie d'une période de stage.

La réforme de la formation des enseignants (2013) a quant à elle pour objectif principal de renforcer le volet professionnel de leur formation qui était jusque-là peu développé, tout en maintenant un niveau master pour la formation initiale. À cet effet, un lieu unique de formation initiale et continue est créé : les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) pour les enseignements théoriques et pratiques, les stages d'observation ou de pratique accompagnée et de véritables périodes d'alternance. Un des objectifs est de développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche et à une ouverture à l'international. Par ailleurs, les concours de recrutement des enseignants sont rénovés afin de mieux évaluer à la fois les savoirs théoriques et le degré de préparation à l'exercice concret du métier d'enseignant.



Graphique 5. L'environnement d'apprentissage (PISA 2012)



Source : OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.

Coup de projecteur 3. Objectifs de la loi pour la refondation de l'école

La loi d'orientation et de programmation pour la [refondation de l'école de la République](#) (2013) engage une réforme globale du système scolaire, ayant pour finalités l'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les élèves, et la réduction des inégalités sociales et territoriales.

De nombreuses mesures ont été adoptées à la rentrée scolaire 2013 : mettre en place la nouvelle formation initiale et continue aux métiers de l'enseignement et faire évoluer les pratiques pédagogiques (création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation) ; donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités (dispositif « plus de maîtres que de classes », développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, redéfinition des missions de la maternelle, réforme des rythmes scolaires) ; faire entrer l'école dans l'ère du numérique (développement du numérique à l'école et dans la formation des enseignants) ; faire évoluer le contenu des enseignements (redéfinition du socle commun et élaboration de nouveaux programmes) ; assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège ; permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions ; mieux associer les partenaires de l'école et mieux évaluer le système éducatif.

La loi de 2013 a également fixé comme objectif de ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. À cet effet, **la refondation de la politique d'éducation prioritaire**, lancée en janvier 2014, privilégie une approche globale avec la création de réseaux d'éducation prioritaire (REP), en lien avec le Ministère en charge de la ville et les collectivités territoriales. Elle met en œuvre un plan de 14 mesures clés autour de 3 volets :

- un **volet « pédagogique »** pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur parcours scolaire, en particulier par la scolarisation progressive de tous les moins de 3 ans dans l'ensemble des réseaux de l'éducation prioritaire, le déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans chaque école des réseaux de l'éducation d'ici à 2017, ainsi que le développement d'internats de proximité (« internats de la réussite ») pour les collégiens issus de milieu modeste
- un **volet « ressources humaines »** pour développer des équipes éducatives formées, stables et soutenues, en particulier par la nouvelle répartition du volume horaire des enseignants en faveur du travail en équipe dès la rentrée 2015, un plan de formation continue pour l'éducation prioritaire et des incitations fortes pour stabiliser les équipes (rémunération plus attractive, valorisation de la carrière)
- un **volet « environnement scolaire »** pour assurer un cadre propice aux apprentissages, en particulier par des moyens garantis sur quatre ans pour développer des réseaux pérennes qui valorisent un référentiel des bonnes pratiques, des fonds académiques dédiés à l'éducation prioritaire, le recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité (APS) supplémentaires pour améliorer le climat scolaire, l'affectation d'un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et d'un assistant social dans tous les réseaux les plus difficiles.



LES SYSTÈMES D'ÉVALUATION POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES : DISPOSITIFS MULTIPLES SANS CADRE GÉNÉRAL ET COHÉRENT

De multiples dispositifs sont utilisés en France pour évaluer le système éducatif dans son ensemble, les écoles, les enseignants et les chefs d'établissements, et les étudiants, mais ces instruments ne sont pas intégrés dans un **cadre d'évaluation** général et cohérent utilisé pour améliorer les pratiques. La culture de l'évaluation est relativement récente, contrairement aux pratiques de contrôle et de certification.

Le **système éducatif** français est évalué, d'une part, par un ensemble hétérogène de dispositifs qui rendent compte de sa qualité, son équité et de son efficacité interne et externe, et d'autre part par une procédure d'évaluation homogène et régulière visant à une meilleure gestion budgétaire et comptable de l'État. De nouvelles mesures ont été prises pour améliorer les pratiques d'évaluation et l'articulation entre les résultats des différentes évaluations.

L'évaluation des **établissements du primaire et secondaire**, obligatoire en France, a des formes variées selon les territoires. Elle est à la charge des corps d'inspection, des autorités académiques, ainsi que des chefs d'établissement, qui doivent aussi effectuer des auto-évaluations et élaborer un bilan des actions mises en place dans leur établissement. Chaque établissement est soumis à une contractualisation obligatoire faisant l'objet d'un rapport annuel d'avancement, et il existe des indicateurs d'aide au diagnostic, au pilotage, à l'évaluation et au suivi des établissements. Les objectifs sont multiples. Pour les établissements, il s'agit d'estimer leur valeur ajoutée. Les résultats de l'évaluation des établissements sont utilisés pour l'évaluation des académies et des personnels de direction. Cependant, la France est le pays qui demande le moins de retour d'information de la part de ses élèves sur les leçons, les enseignants et les ressources, et où le tutorat pour les enseignants est le moins développé de tous les pays participants à PISA 2012 : ainsi, seuls 13% des élèves sont scolarisés dans un établissement leur demandant un retour écrit sur ce qu'ils pensent de leur environnement scolaire.

Les **enseignants sont soumis à une évaluation** de leurs pratiques à la fin du stage de professionnalisation et au cours de leur carrière. L'inspection-notation pédagogique des enseignants intervient à un rythme variable, tandis que les chefs d'établissement (du second degré seulement), s'occupent annuellement de l'appréciation-notation administrative des professeurs. Ces deux évaluations ont un impact direct sur la progression de carrière. Les évaluations conduites par les inspecteurs analysent la qualité des enseignements et leur conformité aux programmes et débouchent sur un conseil aux enseignants. L'évaluation annuelle par le chef d'établissement (dans le second degré) porte sur l'assiduité et la ponctualité, l'autorité et le rayonnement (implication dans l'établissement) des enseignants. Conçue davantage comme un suivi d'activité, l'inspection et l'appréciation/notation administrative ne situent guère le travail des enseignants dans le contexte de l'établissement et de l'équipe pédagogique. Le conseil et la formation continue des enseignants semblent tenir un rôle secondaire. Les pratiques d'auto-évaluation et d'évaluation collégiale (*peer review*) des enseignants sont quasi-inexistantes. Enfin, les résultats des évaluations ne sont pas exploités dans le pilotage du système éducatif.

La **mesure des acquis des élèves** est au centre du fonctionnement, du pilotage et de l'évaluation du système éducatif français. De nombreuses formes d'évaluations cohabitent selon les objectifs qui leur ont été assignés. Le contrôle continu, évaluation à la fois formative et sommative, suit l'élève tout au long de son parcours scolaire. Il permet de mesurer l'évolution des apprentissages, et de mettre en place, le cas échéant, des dispositifs de remédiation pour les élèves en difficulté. Les évaluations nationales diplômantes (à l'exception du diplôme national du brevet) attestent de l'acquisition d'un niveau de connaissances et de compétences permettant de passer à l'échelon éducatif supérieur ou d'entrer dans la vie active. Enfin, les évaluations externes, le plus souvent sur échantillon, permettent de mesurer l'efficacité des politiques éducatives mises en place par l'administration centrale ainsi que l'évolution des acquis des élèves.

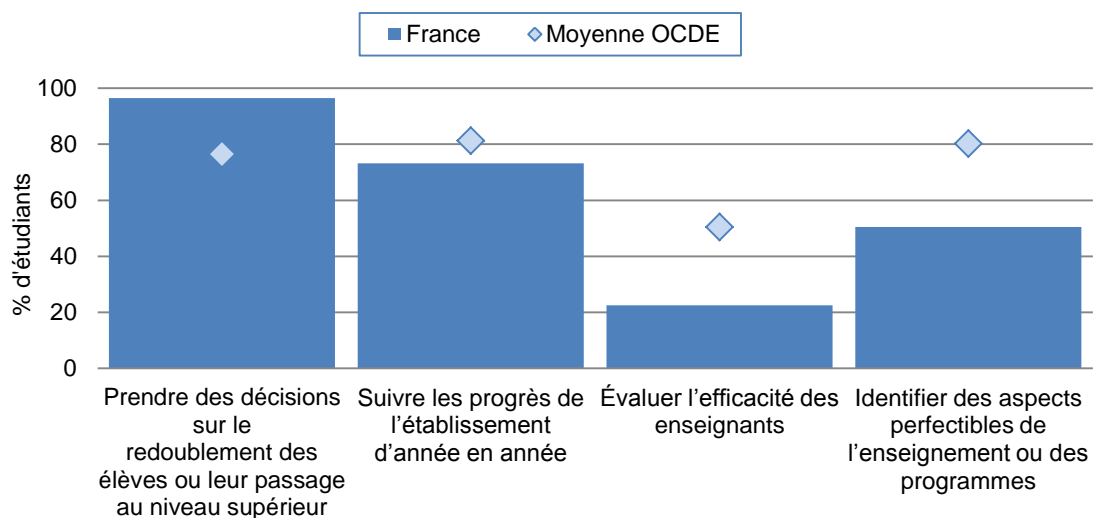
Le défi : Assurer la cohérence et la continuité des multiples dispositifs d'évaluation.

Politiques et pratiques récentes

Les questions d'évaluation figuraient explicitement au programme de la concertation sur la « Refondation de l'école » (2012). Il en résulte la création (par la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013) du **Conseil national d'évaluation du système scolaire** (CNESCO). Cette institution assure un triple rôle : un rôle de production d'évaluations et de synthèses d'évaluations, notamment dans une perspective internationale, un rôle d'expertise méthodologique des évaluations existantes et un rôle de promotion de la culture de l'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public.



Graphique 6. Pourcentage d'élèves de 15 ans scolarisés dans un établissement dont le chef d'établissement indique les utilisations suivantes des évaluations des élèves dans l'année modale nationale (PISA 2012)



Source : OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.



LA GOUVERNANCE : UN SYSTÈME CENTRALISÉ AVEC PLUS D'AUTONOMIE AU NIVEAU DU SUPÉRIEUR

La France a un **système éducatif** centralisé. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable du système scolaire et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est en charge du pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'État définit les orientations pédagogiques et les programmes d'enseignement, il assure le recrutement, la formation et la gestion des personnels de direction des établissements scolaires, des enseignants de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Les ministères élaborent les normes nationales, organisent les examens et définissent les qualifications nationales (baccalauréat). Les autres organes directeurs de l'éducation incluent :

- L'évaluation du système éducatif est à la charge de trois corps d'inspections générales dépendant du Ministère : l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), et l'Inspection générale des Bibliothèques (IGB).
- Les collectivités territoriales assurent, depuis la décentralisation des compétences de l'administration dans les années 1980, le fonctionnement matériel du système éducatif: les écoles primaires pour les communes, les collèges pour les départements et les lycées pour les régions.
- L'administration académique et le rectorat mettent en œuvre la politique éducative au niveau régional et collaborent avec les collectivités territoriales compétentes.
- Différentes structures, pour certaines consultatives, permettent de guider les instances de décision, notamment : le Conseil supérieur des programmes, le Conseil national d'évaluation du système scolaire, le Conseil supérieur de l'Éducation, le Comité technique paritaire ministériel, le Conseil territorial de l'Éducation nationale, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des présidents d'université.

Aux niveaux régional et local, les **instances administratives (académie et rectorat) et les collectivités territoriales** (région, département et communes) prennent la plupart des décisions d'éducation relatives aux établissements d'enseignement primaire et secondaire. Les instances administratives veillent à la mise en œuvre de la politique éducative nationale au niveau local. Les différentes collectivités territoriales sont responsables de la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, du transport scolaire, de la fourniture du matériel pédagogique, du recrutement et de la gestion des personnels non enseignants.

Les **établissements d'enseignement secondaires disposent d'une autonomie partielle** dans la façon dont ils gèrent les budgets prévus par l'État et la façon dont ils mettent en œuvre des stratégies pédagogiques afin d'atteindre les normes nationales. Les collèges prennent environ un tiers des décisions dans le premier cycle du secondaire (une part similaire des décisions est prise par le niveau central du gouvernement) (graphique 7).

Dans l'enseignement supérieur, les **universités ont une autonomie** administrative, financière, pédagogique et scientifique. Elles ont le pouvoir de déterminer leurs statuts et leurs structures. La loi du 22 juillet 2013 fait du site l'échelon stratégique de gouvernance pertinent au sein duquel universités et établissements d'enseignement supérieur sont appelés à se regrouper.

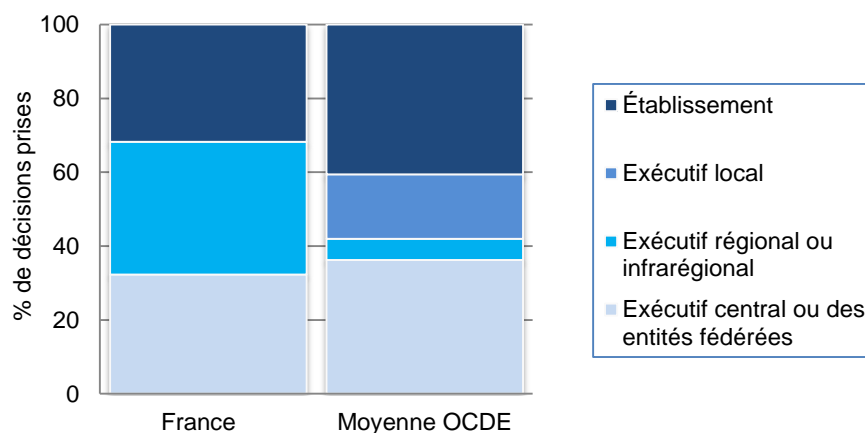
Le défi : Remédier au cloisonnement et à la complexité du système pour améliorer les performances de l'enseignement supérieur.

Politiques et pratiques récentes

Les Communautés d'universités et établissements (ComUE, créées en 2013) ont pour but de structurer et simplifier le système d'enseignement supérieur. Cette réforme se traduirait par la **signature de contrats de site** (une trentaine) entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et les établissements regroupés (à la place des quelques 160 contrats bilatéraux jusqu'ici en vigueur). La notion de site essaie d'inscrire les enjeux au niveau des territoires considérés comme étant l'échelle pertinente de la structuration et de la mise en œuvre de politiques locales cohérentes dont la visibilité, nationale et internationale, serait ainsi renforcée. Il importe en ce sens d'assurer un [pilotage efficace](#) des nouvelles mesures et de poursuivre la mise en place d'incitations conduisant à renforcer ces communautés.



Graphique 7. Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de l'exécutif dans les établissements publics du premier cycle de l'enseignement secondaire, 2010



Source : OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

Coup de projecteur 4. Améliorer la réussite étudiante et l'insertion professionnelle des diplômés

Le principal objectif de la loi du 22 juillet 2013 est d'améliorer la réussite étudiante, de garantir l'insertion professionnelle des diplômés et de développer la démocratisation de l'enseignement supérieur. La qualité et la lisibilité de l'offre de formation sont à cet égard considérées comme des enjeux essentiels par le gouvernement.

Pour la première fois, une **stratégie nationale pour l'enseignement supérieur** (StrANES) sera présentée au Parlement en 2014. En cohérence avec la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation, cette initiative permettrait de fixer régulièrement, tous les cinq ans, les grandes priorités nationales et les mesures permettant de les atteindre.

La stratégie nationale serait également articulée au niveau local avec les stratégies définies, portées et mises en œuvre par les établissements regroupés au sein des sites d'enseignement supérieur et de recherche. Les efforts de transformation de la relation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur se traduiraient notamment par l'extension de la cotutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur à l'ensemble des établissements. De plus, le passage d'une politique d'habilitation des formations à une accréditation des établissements tendrait à renforcer l'autonomie et la capacité des établissements à organiser leur offre de formation au sein d'un cadre national et dans le respect d'une nomenclature fixée au niveau national, pour davantage de lisibilité et de visibilité, et en privilégiant la qualité des processus de mise en œuvre.

Dans ce cadre, les opérateurs seront notamment amenés à renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur, particulièrement en proposant des formations en langue étrangère. Le développement du numérique dans l'enseignement supérieur est également considéré comme un enjeu fort qui devrait permettre de mieux prendre en compte la diversité des publics. Par ailleurs, les établissements, encouragés au niveau du site territorial à mieux travailler avec les acteurs socio-économiques pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, vont développer les possibilités d'expériences en milieux professionnels (alternance, stage).



LE FINANCEMENT : DES FONDS PRINCIPALEMENT PUBLICS, METTANT L'ACCENT SUR LE SECONDAIRE

En France, l'**investissement dans les établissements d'enseignement**, tous niveaux d'éducation confondus, est comparable à la moyenne de l'OCDE (6.3% du PIB en 2010, graphique 8). Une grande partie des dépenses des établissements d'enseignement est financée par des fonds publics (89.8% en France, contre 83.6% en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2010). La part des dépenses privées (10.2%) est inférieure à la moyenne de l'OCDE (16.4%) et provient principalement des droits d'inscription.

En 2010, la France dépensait annuellement USD 10 182 par étudiant, soit un peu plus que la moyenne de l'OCDE (USD 9 313). Les **dépenses d'éducation par élève** varient fortement selon le niveau d'éducation. Elles sont ainsi supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE de 6% dans le premier cycle du secondaire (équivalent au collège, USD 9 399 contre USD 8 893), et de 38% dans le second cycle du secondaire (en incluant les lycées d'enseignement général ou agricole et, l'apprentissage en centre de formation en alternance (CFA), USD 12 874 contre USD 9 322). En revanche, elles sont inférieures de 17% à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement primaire (USD 6 622 contre USD 7 974). Entre 2005 et 2010, les dépenses par élève dans l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté uniquement de 5% (contre au moins 10% dans 23 pays) tandis qu'elles progressaient dans l'enseignement supérieur de 15% (contre 8% en moyenne dans les pays de l'OCDE).

Le **financement des écoles** varie selon leur statut (public ou privé). Les fonds publics financent des établissements publics, mais aussi des établissements privés qui ont passé un contrat avec l'État (la quasi-totalité des établissements privés). Pour ces établissements privés, l'État prend en charge les dépenses liées aux personnels enseignants. Les départements et les régions contribuent également au financement des établissements d'enseignement secondaire sous contrat (collèges et lycées). Les établissements privés hors contrat ne reçoivent pas de financements publics. Pour maintenir l'équité entre les territoires et fournir un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, la répartition des ressources publiques est basée sur les principes d'équité et d'optimisation où l'éducation peut contribuer à l'égalité des chances, avec des ressources supplémentaires allouées aux établissements présentant plus de difficultés ou des retard scolaires.

Les **établissements d'enseignement supérieur** sont financés à 82% par des fonds publics (68% en moyenne pour les pays de l'OCDE). La plupart des universités sont publiques et sont financièrement autonomes. Malgré des efforts dans la dernière décennie, les ressources des universités, rapportées au nombre d'étudiants, sont inférieures de 40% à celles des sections de technicien supérieur (STS) et de 54% à celles des classes préparatoires aux grandes écoles. Les frais de scolarité dans l'enseignement universitaire en France sont relativement modestes, et très nettement en dessous de ceux requis dans un tiers des pays de l'OCDE (plus EUR 1 500 par an). Environ un tiers (32%) des étudiants bénéficient d'une bourse sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs les étudiants et leurs familles peuvent prétendre à de nombreuses aides de la part d'autres instances (aides au logement et réductions fiscales, par exemple).

La **crise économique et financière** mondiale de 2008 a eu pour impact de diminuer les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement dans un tiers des pays de l'OCDE entre 2009 et 2010. En revanche, en France, elles ont augmenté de 2% entre 2008 et 2009 et de 1% entre 2009 et 2010. Durant cette période, les salaires statutaires des enseignants ont baissé en termes réels dans le premier cycle du secondaire dans 12 des 25 pays ayant des données, alors qu'ils sont restés stables en France (en prix constant) depuis 2008.

Le défi : Assurer que l'allocation des ressources permette de répondre aux besoins spécifiques de certaines zones ou établissements.

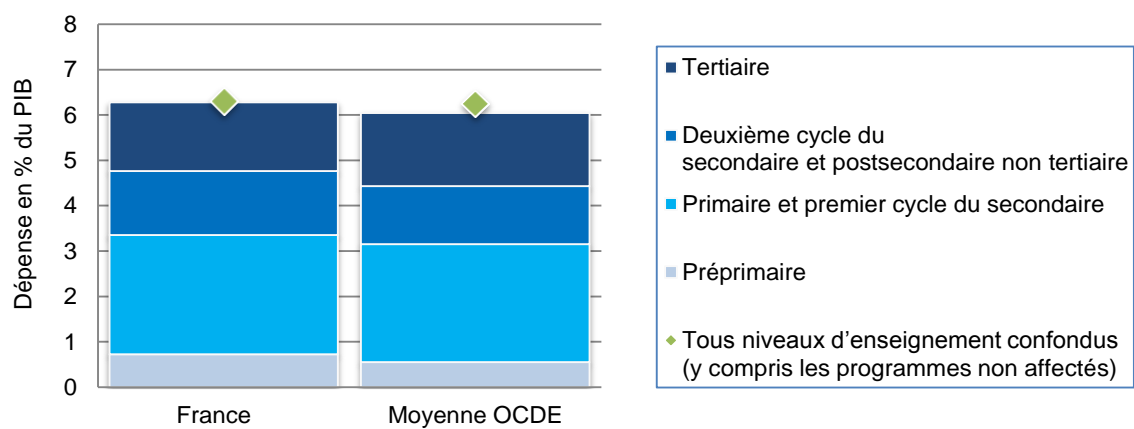
Politiques et pratiques récentes

Pour s'assurer que les établissements reçoivent suffisamment de financements et pour concentrer plus de ressources sur les établissements les plus défavorisés, les réseaux de ZEP (zones d'éducation prioritaires) ont été remplacés en 2006-07 par deux réseaux caractérisés par des besoins différents : le réseau de réussite scolaire (RRS) et le réseau ambition réussite (RAR). Le RAR correspond à des dépenses unitaires par élèves supérieures de 16% à la moyenne nationale. Les établissements concernés reçoivent des fonds supplémentaires, essentiellement pour avoir plus d'enseignants (90 %) et des primes (8 %).

La réforme du système des **bourses** sur critères sociaux pour les élèves de l'enseignement supérieur a été engagée à la rentrée 2013, notamment en faveur des étudiants les plus défavorisés et des classes moyennes. De nouvelles mesures seront prises à la rentrée 2014. Cette réforme vise à améliorer les conditions de réussite des étudiants de familles modestes, parfois contraints d'exercer une activité rémunérée d'un volume horaire excessif.



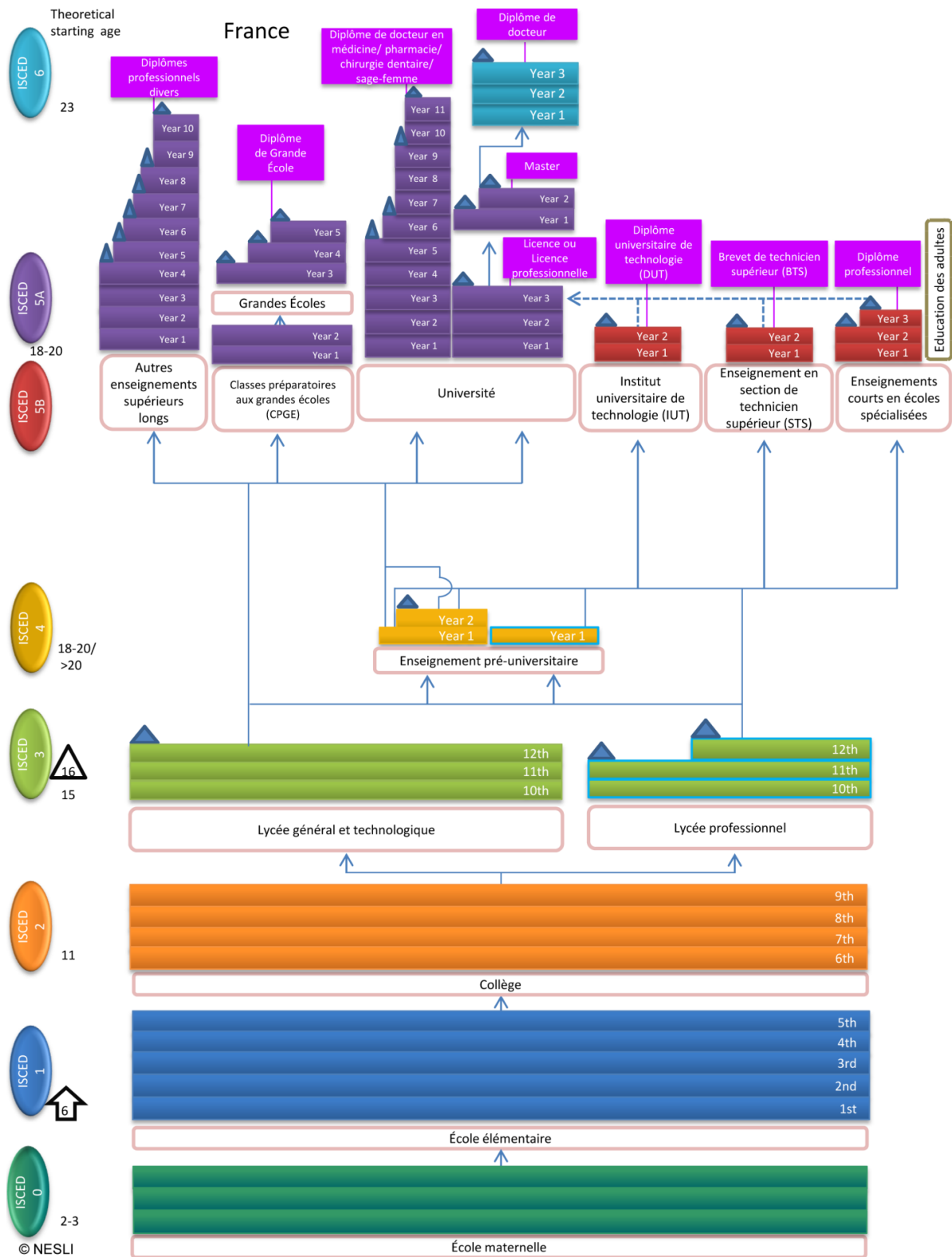
Graphique 8. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement, 2010



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.



ANNEXE A: STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE LA FRANCE





ANNEXE B: STATISTIQUES

#	Principaux indicateurs ^{1,2,3}	France	Moyenne ou total OCDE	Min OCDE	Max OCDE
Informations contextuelles					
<i>Contexte Politique</i>					
1	Dépenses publiques totales d'éducation, en pourcentage du PIB, 2010 (RSE 2013)	5.9%	5.8%	3.8%	8.7%
<i>Économie</i>					
2	PIB par habitant, 2010 (en équivalents USD convertis sur la base des PPA) (RSE 2013)	34 395		15 195	84 672
3	Taux de croissance annuel du PIB en pourcentage 2011 (Comptes nationaux de l'OCDE)	0%	1.5%	-6.4%	5.6%
<i>Société</i>					
4	Densité de population, hab./km ² , 2010 (Statistiques de l'OCDE)	99.5	138	2.9	492
5	Pourcentage de la population âgée moins de 15 ans, 2010 (OCDE Factbook 2011)	18.3%	17.3%	13%	28.1%
6	Pourcentage de la population née à l'étranger, 2009 (OCDE Factbook 2011)	11.6%	14.1%	0.8%	36.9%
Résultats scolaires					
7	Score moyen sur l'échelle de culture mathématique, (PISA 2012)	495	494	413	554
8	Variation annualisée de la performance en mathématiques, (PISA 2012) ⁴	-1.5	-0.1	-3.3	4.2
9	Variation annualisée de la performance en compréhension de l'écrit, (PISA 2012) ⁴	0.0	0.0	-2.8	4.1
10	Variation annualisée de la performance en culture scientifique, (PISA 2012) ⁴	0.6	1.0	-3.1	6.4
11	Taux de scolarisation des enfants âgée de 3 et 4 ans dans l'éducation primaire et de la petite enfance, 2011 (RSE 2013)	98.7%	74.4%	11.6%	98%
12	Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ayant un niveau d'éducation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 2011 (RSE 2013)	28%	25%	7%	68%
13	Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ayant un niveau d'éducation supérieur ou égal au deuxième cycle du secondaire, 2011 (RSE 2013)	83%	82%	43%	98%
14	Pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population âgée de 25 à 34, 2011 (RSE 2013)	43%	39%	19%	64%
15	Pourcentage de la population dont le plus haut niveau de formation est le 2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire (filière professionnelle), 2011 (RSE 2013)	30.4%	33.5%	8.4%	73.9%
Taux de chômage des 25-64 ans par niveau d'éducation, 2011 (RES 2013)					
16	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	12.9%	12.6%	2.7%	39.3%
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	7.4%	7.3%	2.2%	19.2%
	Tertiaire	4.9%	4.8%	1.5%	12.8%



#	Principaux indicateurs	France	Moyenne ou total OCDE	Min OCDE	Max OCDE
Étudiants: améliorer les résultats					
<i>Levier de politique 1 : équité et qualité</i>					
17	Âge de la première sélection dans le système d'éducation (PISA 2012)	15	14	10	16
Pourcentage d'élèves selon leur niveau de performance sur l'échelle de culture mathématique (PISA 2012)					
18	Sous le niveau 2	22.4%	23%	9.1%	54.7%
	Niveau 5 ou supérieur	12.9%	12.6%	0.6%	30.9%
Pourcentage de la variance de la performance en culture mathématique intra- et inter-établissements (PISA 2012)					
19	Pourcentage de variance inter-établissements	m	37%	6%	65%
	Pourcentage de variance intra-établissements	m	63%	34%	90%
20	Pourcentage d'élèves indiquant qu'ils ont redoublé un niveau dans l'enseignement primaire, le premier cycle ou le deuxième cycle du secondaire (PISA 2012)	28.4%	12.4%	0%	36.1%
21	Pourcentage de la variance de la performance des élèves expliquée par l'indice du milieu socio-économique (PISA 2012)*	22.5%	14.8%	7.4%	24.6%
22	Écart de score en culture mathématique entre les élèves issus de l'immigration et les élèves autochtones, après contrôle du milieu socio-économique (PISA 2012)	37.0	21	-29.0	66.0
23	Différences de score entre garçons et filles sur l'échelle de culture mathématique (PISA 2012)	9	11	-6	25
<i>Levier de politique 2 : préparer les étudiants pour le futur</i>					
Moyenne (ajustée) des compétences en littératie (L'évaluation des compétences des adultes 2012)					
24	Des 16-65 ans (après ajustement)	261	271	249	294
	Des 16-24 ans (après ajustement)	275	278	260	297
Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire par filière, 2011 (RSE 2013)					
25	Filière générale	52%	50%	18%	82%
	Filières préprofessionnelles/ professionnelle	69%	47%	4%	99%
26	Taux de croissance annuel moyen d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire 1995-2011, (EAG 2013)	m	0.6%	-1%	3.6%
Taux d'obtention d'un premier diplôme, 2011 et taux de croissance annuel moyen 1995-2011 dans l'enseignement tertiaire (RSE 2013)					
27	Taux d'obtention d'un diplôme dans les programmes tertiaires de type A (enseignement général)	m	40%	21%	60%
	Taux d'obtention d'un diplôme dans les programmes tertiaires de type B (enseignement technique)	m	11%	0%	29%
	Taux de croissance du taux d'obtention d'un diplôme des programmes tertiaires de type A	m	4%	-1%	11%
	Taux de croissance du taux d'obtention d'un diplôme des programmes tertiaires de type B	m	0%	-20%	14%
28	Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 29 ans non-scolarisés, au chômage ou plus en formation, 2011 (RSE 2013)	16.4%	15.8%	6.9%	34.6%



#	Principaux indicateurs	France	Moyenne ou total OCDE	Min OCDE	Max OCDE
Établissements: améliorer l'École					
<i>Levier de politique 3 : amélioration de l'École</i>					
29	Moyenne de l'indice des relations entre enseignants et élèves basé sur les déclarations des élèves (PISA 2012)	-0.17	0	-0.42	0.47
30	Moyenne de l'indice du climat de discipline basé sur les déclarations des élèves (PISA 2012)	-0.29	0	-0.33	0.67
Pourcentage des enseignants ayant moins de 40 ans par niveau d'enseignement, 2011 (RSE 2013)					
31	Primaire	47.6%	41%	15%	60%
	Premier cycle du secondaire	44.1%	39%	11%	56%
	Deuxième cycle du secondaire	31.2%	34%	7%	47%
Nombre statutaire annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics par niveau d'enseignement, 2011 (RSE 2013)					
32	Primaire	936	790	589	1 120
	Premier cycle du secondaire	648	709	415	1 120
	Deuxième cycle du secondaire	648	664	369	1 120
Rapport entre le salaire des enseignants et les revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année, par niveau d'enseignement 2011 (RSE 2013)					
33	Primaire	0.75	0.82	0.44	1.34
	Premier cycle du secondaire	0.81	0.85	0.44	1.34
	Deuxième cycle du secondaire	0.82	0.89	0.44	1.40
34	Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2011 du premier cycle du secondaire (2000 = 100), (RSE 2013)	-8%	16%	-9%	103%
35	Pourcentage des enseignants du premier cycle du secondaire rapportant un impact de l'évaluation formelle sur leur compréhension et connaissance de leurs sujets d'enseignement, 2007-08 (TALIS 2008)	NP	33.9%	10.9%	69.1%
36	Pourcentage des enseignants souhaitant davantage de formation continue qu'ils n'ont reçu au cours des 18 mois précédents, 2007-08 (TALIS 2008)	NP	55%	31%	85%
<i>Levier de politique 4 : l'évaluation et l'examen pour améliorer les résultats des étudiants</i>					
Pourcentage d'élèves dont le principal de l'école a rapporté que les évaluations sont utilisées des manières suivantes (PISA 2012)					
37	Prendre des décisions sur le redoublement des élèves ou leur passage au niveau supérieur	96.4%	76.5%	1.5%	98.2%
	Suivre les progrès de l'établissement d'année en année	73.2%	81.2%	48%	100%
	Évaluer l'efficacité des enseignants	22.6%	50.4%	14%	88.2%
	Identifier des aspects perfectibles de l'enseignement ou des programmes	50.4%	80.3%	49.4%	99.4%
Fréquence et source d'évaluation formelle des enseignants et commentaire sur le travail d'enseignant, 2007-08 (TALIS 2008)					
38	Une fois tous les deux ans ou moins	NP	35.8%	13.8%	65.6%
	Au moins une fois par an	NP	52.2%	27.6%	68.6%
	Chaque mois ou plus d'une fois par mois	NP	12%	3.3%	29.8%



#	Principaux indicateurs	France	Moyenne ou total OCDE	Min OCDE	Max OCDE
Systèmes: organiser le système éducatif					
<i>Levier de politique 5 : gouvernance</i>					
39	Pourcentage des décisions prises à chaque niveau de l'exécutif dans les établissements publics du premier cycle de l'enseignement secondaire, 2010 (RSE 2012)				
	Exécutif central ou des entités fédérées	32.24%	36%	0%	87%
	Exécutif régional ou infrarégional	36%	6%	0%	36%
	Exécutif local	m	17%	4%	100%
	Établissement	32%	41%	5%	86%
<i>Levier de politique 6 : financement</i>					
40	Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, 2010 (RSE 2013)				
	Préprimaire	6 362	6 762	2 280	20 958
	Primaire	6 622	7 974	1 860	21 240
	Secondaire	10 877	9 014	2 470	17 633
	Tertiaire	15 067	13 528	6 501	25 576
41	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, 2010 et indice de variation entre 2000 et 2010 (RSE 2013)				
	Dépenses publiques	89.8%	83.6%	57.9%	97.6%
	Dépenses privées totales	10.2%	16.4%	2.4%	42.1%
	Indice de variation des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement (indice des prix constants et base année 2000=100)	109	136	101	195
	Indice de variation des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement (indice des prix constants et base année 2000=100)	128	211	104	790
<i>Notes:</i>					
1. La moyenne, les minimales et les maximales se réfèrent aux pays de l'OCDE, sauf pour TALIS et pour l'Évaluation des compétences des adultes 2012 où ils se réfèrent aux pays participants.					
2. "m" signifie que les données ne sont pas disponibles.					
3. "NP" signifie que le pays ne participe pas à l'étude.					
4. Les valeurs statistiquement significatives pour cette variable sont indiquées en gras (*).					
Note de la France: La France ne publie pas les données d'établissements dans PISA en raison du phénomène suivant: les différences de performances scolaires, importantes entre collèges et lycées, ne sont pas seulement dues aux établissements en tant que tels, mais au fait que les élèves de collège à l'âge de 15 ans sont les élèves redoublants ayant de moindres performances, alors que les élèves de lycées sont les élèves à l'heure, ayant de meilleures performances.					



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Commission Européenne (2013), France : Aperçu des principaux éléments, Eurypedia : Encyclopédie Européenne sur les Systèmes Éducatifs Nationaux :

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/France_fr:Aper%C3%A7u_des_principaux_%C3%A9l%C3%A9ments

Ministère de l'éducation nationale, www.education.gouv.fr.

Ministère de l'éducation nationale (2012), « Les cadres d'évaluation en vue d'améliorer les résultats scolaires, Étude de l'OCDE, Rapport national de base pour la France », www.oecd.org/edu/school/RapportNationalEvaluationFrance.pdf, et information supplémentaire sur cet examen de l'OCDE, www.oecd.org/edu/evaluationpolicy.

OCDE, Direction de l'éducation et des compétences, www.oecd.org/fr/edu.

OCDE, Direction de l'éducation et des compétences, Examen thématique de l'enseignement supérieur, www.oecd.org/fr/edu/apprendre-au-dela-de-l-ecole/examen-thematique-de-l-enseignement-superieur.htm.

OCDE, Direction de l'éducation et des compétences, Perspectives des politiques de l'éducation, www.oecd.org/fr/edu/perspectives.htm.

OCDE, Études économiques par pays, www.oecd.org/fr/eco/etudes.

OECD (2010), *Formation et emploi : relever le défi de la réussite*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264087491-fr>.

OECD (2011), *Réformes économiques 2011: Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2011-fr>.

OCDE (2011), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves : Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (Volume I)*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr>.

OCDE (2012), « Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés, Coup de projecteur sur la France », <http://www.oecd.org/fr/education/scolaire/49623513.pdf>.

OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

OCDE (2013), *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264028050-fr>.

OCDE (2013) *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.

OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

OCDE (2013), « Évaluation des compétences des adultes : Premiers résultats – Note par pays : France » [http://www.oecd.org/site/piaac/Country%20note%20-%20France%20\(FR\).pdf](http://www.oecd.org/site/piaac/Country%20note%20-%20France%20(FR).pdf).

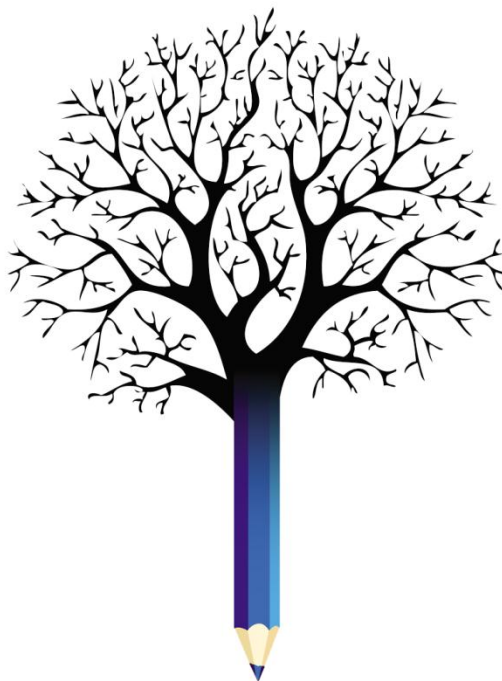
OCDE (2013) *France : Redresser la compétitivité*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209251-fr>.

OCDE (2014) *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>.

OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.

OECD (2014), *PISA 2012 Results: Creative Problem Solving (Volume V): Students' Skills in Tackling Real-Life Problems*, PISA, OECD Publishing. doi: [10.1787/9789264208070-en](https://doi.org/10.1787/9789264208070-en)

Avertissement: Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres. Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



www.oecd.org/edu/policyoutlook.htm

